



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
12 février 2015

Date d'affichage
12 février 2015

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Appel à projet pour
l'installation de panneaux
photovoltaïques sur les
toitures de certains
bâtiments communaux.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,
CHAUUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
CHOLLEY Jocelyne donne procuration à CHEVROT Régis,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de SOLLIES PONT entend développer l'énergie photovoltaïque, dans une démarche qui s'inscrit pleinement dans les objectifs européens et nationaux tels que le Grenelle de l'Environnement, conférant une place de premier plan aux énergies renouvelables.

L'objectif de la commune est de participer activement à la mise en service de projets d'énergie alternative et de valoriser les actifs dont elle est propriétaire.

Ainsi, une opération nouvelle pourrait être initiée : l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux.

Une telle démarche permettrait à la commune de s'inscrire dans une démarche de réduction des coûts mais aussi envisager la production d'énergie électrique par l'utilisation des énergies renouvelables.

La mise en place de panneaux photovoltaïques est techniquement possible sur les toitures.

Le centre technique municipal de la commune de SOLLIES PONT constitue un site privilégié dont les toitures peuvent être mises à disposition d'opérateurs spécialisés dans l'énergie photovoltaïque.

Par ailleurs, lorsqu'une personne publique envisage de réaliser elle-même un projet photovoltaïque, elle est soumise, de manière classique, aux règles du Code des marchés publics en ce qui concerne, par exemple, la conclusion des marchés publics de travaux nécessaires à la réalisation du projet.

Toutefois la commune de SOLLIES PONT n'entend pas réaliser elle-même le projet et elle entend choisir un opérateur qui mettra en œuvre des panneaux photovoltaïques et assurera leur exploitation.

La réalisation de ce projet impliquera que des travaux de rénovation voire d'agrandissement de la toiture du centre technique municipal soient réalisés.

Dans pareille hypothèse, il convient, au regard de la jurisprudence administrative, de d'assurer une publicité et une mise en concurrence.

En effet, pour garantir l'égalité des chances entre les candidats et le respect du principe de transparence, favoriser l'émergence de projets compétitifs sur ces espaces, et eu égard à l'ampleur du potentiel que représentent les installations mises à disposition, il convient que la commune de SOLLIES PONT lance un appel à projet.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la commune se propose de lancer un appel à projet auprès des professionnels concernés, afin de pouvoir sélectionner un opérateur susceptible de procéder aux démarches suivantes :

- financer les travaux permettant la mise en œuvre des installations photovoltaïques,
- exploiter et entretenir les centrales photovoltaïques,
- prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le bâtiment concerné (centre technique municipal) offre un potentiel de 1275 m² de toitures et 670 m² de terrain,

Ce bâtiment et ces surfaces sont cités à titre indicatif, à charge pour les candidats de réaliser les études techniques qui valideront les surfaces utilisables exactes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le lancement de la procédure d'appel à projet, d'autoriser la maire à signer tout document afférent à cette affaire et à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à ce dossier ainsi qu'à solliciter les subventions potentielles, dans le cadre notamment de l'appel à projet.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-2 et L.2224-32 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** le lancement de l'appel à projet relatif à l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures du centre technique municipal ;

- **AUTORISE** le maire à lancer un appel à projet en vue de l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre technique municipal ;

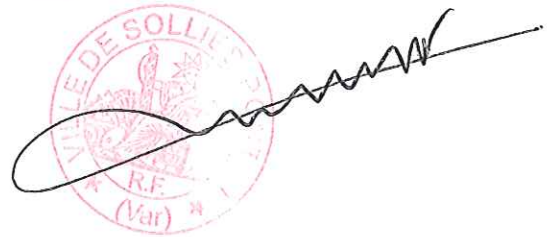
- **AUTORISE** le maire à signer, au nom de la commune les pièces s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le maire à solliciter les subventions potentielles, dans le cadre notamment de l'appel à projet,
- **DIT** que les recettes et les crédits feront l'objet d'inscriptions budgétaires correspondantes au budget des exercices concernés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

25 FEV. 2015
26 FEV. 2015



00 00 00 00 00 00 00 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0000 00 0000 0000 0000 0000
000 000 0000 00 0000 0000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0000 0 00 00 0000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 00 0000 000

[Faint handwritten text]

0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
000	000	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
000	000	000	000				

0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
000	000	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
000	000	000	000				